PRÉSENCE DE MENADI À L'INTÉRIEUR D'ARCELORMITTAL EL-HADJAR

La direction fait appel à un huissier de justice pour constat

La direction générale d'ArcelorMittal El Hadjar a fait appel, hier mardi, à un huissier de justice pour constater la présence au sein du complexe de Aïssa Menadi, ex-SG du syndicat de cette entreprise.

Cette action doit, selon la direction, aboutir à un procès-verbal de constat devant accompagner la plainte déposée le même jour au tribunal d'El Hadjar pour l'expulsion, y compris par l'usage de la force, de Menadi.

Celle-ci doit intervenir dans les 36 heures, délai nécessaire pour permettre à la DG d'effectuer des travaux préventifs sur le haut-fourneau dans le cadre de l'arrêt mensuel, précise la même source. Depuis son entrée de force, lundi, en compagnie d'une cinquantaine de personnes à l'intérieur de l'usine, Menadi s'est installé dans le local du syndicat où il se trouvait encore hier mardi en milieu de journée. D'autre part, dans une correspondance adressée au syndicat d'entreprise, l'Union locale de l'UGTA de Sidi Amar (Annaba) informe l'ensemble des cellules syndicales relevant d'ArcelorMittal que l'opération de leur renouvellement sera arrêtée au mois d'août prochain. L'Union précise que ce renouvellement intervient conformément au règlement intérieur. Devant le climat délétère qui caractérise le complexe ArcelorMittal El Hadjar depuis plus d'une semaine, M. Diffallah et A. Bourai, respectivement SG par intérim du syndicat et président du comité de participation de l'entreprise ArcelorMittal El Hadjar, ont adressé aux travailleurs, communiqué, rendu public, où il est indiqué que «chaque jour qui passe apporte son lot de dépassements et de perturbation dont l'auteur n'est autre que l'ex-député qui veut s'introniser dans l'usine en s'autoproclamant porte-parole des travailleurs». «Les représentants légaux et légitimes des travailleurs ont évité de répondre à la provocation. Ils ont laissé le soin aux autorités et autres institutions compétentes de prendre en charge la situation», expliquent les signataires dudit communiqué, pour qui «nul n'est au-dessus de la loi». «Nous faisons entièrement confiance aux autorités judiciaires qui prennent les choses en main. Pour notre part, nous avons prôné la voie de la protestation pacifique (…) car nous refusons d'exposer nos travailleurs à des risques touchant à leur vie ou notre outil de production (...) Il s'agit de notre gagne-pain que nul n'a le droit de mettre en péril.» Les deux représentants des travailleurs rappellent à ce propos «l'agression» dont ont fait l'objet des travailleurs lors de la marche pacifique de la semaine écoulée, tout en informant de l'organisation d'une deuxième marche pacifique de protestation qui aura lieu dans les prochains jours.

A. Bouacha

AFFAIRE DU MAGISTRAT ABDALLAH HABOUL

L'État et Belaïz poursuivis en justice

L'affaire qui oppose le magistrat Abdallah Haboul au président du Conseil constitutionnel Tayeb Belaïz est actuellement traitée au niveau du tribunal administratif d'Alger.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le magistrat Abdallah Haboul a introduit, le 30 avril dernier, une action en responsabilité administrative à l'encontre de l'Etat algérien et de l'ex-ministre de la Justice et actuel président du Conseil constitutionnel, Tayeb Belaïz. La plainte a été déposée au niveau du tribunal administratif d'Alger. Pour ce qui est de l'action contre l'Etat, la notification a été transmise directement au ministère de la Justice. Par contre, dans le cas de Tayeb Belaïz, la procédure de notification s'est avérée plus complexe.

En effet, le président du Conseil constitutionnel a «évité» de recevoir l'huissier de justice qui était chargé de lui notifier la citation à comparaître. Une seconde procédure a donc été mise en action. Celle-ci consiste en l'affichage de l'assignation à comparaître au niveau du tribunal de Bir-Mourad-Raïs et de l'APC d'El-Biar, le siège du Conseil constitutionnel étant situé sur le territoire de cette circonscription administrative. Le nom et l'affaire concernant le président du Conseil constitutionnel et l'ex-ministre de la Justice, garde des Sceaux, ont été affichés publiquement pendant une vingtaine de jours. Notons que cette affaire remonte à l'année 2005. Alors en poste à Bordj-Bou-Arréridj, le magistrat Abdallah Haboul a été suspendu puis traduit devant le conseil de discipline du Conseil supérieur de la magistrature pour avoir raté deux cours d'informatique. Face à ce conseil, Ali Badaoui, alors inspecteur général du ministère de la Justice, avait qualifié Haboul de «magistrat indigne». Toutes les procédures engagées auprès du ministre de la Justice, garde des Sceaux, pour réparer l'affront, se sont avérées vaines. Six ans après les faits, estimant qu'il y a eu «inertie» de la part de l'Etat et de son représentant, il compte aujourd'hui sur la justice pour obtenir gain de cause.

T. H.

ILS ONT ÉTÉ EMPÊCHÉS DE SORTIR DE LEURS BUREAUX

Tentative d'agression contre des fonctionnaires des impôts à Cherarba

Des fonctionnaires de l'inspection des impôts relevant de la localité de Cherarba, située dans la commune des Eucalyptus à l'est de la capitale, ont échappé de justesse à des agressions caractérisées proférées à leur encontre par des personnes, dont certaines résident au niveau de cette localité.

Ces dernières au nombre d'une vingtaine n'ont pas trouvé mieux que d'user de la force pour empêcher ces fonctionnaires de rejoindre leur domicile. Cela s'est passé avant-hier en fin de journée, soit au moment de la fin des heures de travail. Ainsi, il a fallu l'intervention, de la police certes tardive pour que la situation se normalise et que les fonctionnaires puissent retrouver leur «liberté». Selon des indiscrétions, cette situation fait suite au refus de l'administration des impôts de ladite inspection de délivrer à certains citoyens des documents fiscaux.

Un refus justifié, selon des sources proches sûres, par le fait que les personnes demandeuses avaient fourni des dossiers incomplets, soit en contradiction avec la réglementation régissant l'administration fiscale. Face à cette situation, les personnes concernées n'ont pas trouvé mieux que de faire appel à leurs proches pour engager un bras de fer avec l'administration fiscale, en empêchant les fonctionnaires exerçant au niveau de cette inspection de sortir de leurs bureaux et par voie de conséquence rejoindre leur domicile.

A. B.

AÏN-DEFLA

Les gardes communaux revendiquent leurs droits

Des centaines de gardes communaux ont tenu un sit-in mercredi dernier devant le siège de la wilaya de Aïn Defla pour revendiquer leurs droits. Dans un communiqué, dont une copie nous est parvenue, les représentants de ce corps de sécurité demandent au chef de l'exécutif de la wilaya d'intervenir auprès des services concernés pour que leur situation financière soit régularisée. Parmi les revendications énumérées, celle proposée par le ministère de l'Intérieur et qui porte sur le cumul de la pension de retraite qui passerait de 14 000 à 18 000 DA, l'augmentation du salaire mensuel à 18 000 DA qui, dit-on, devait intervenir au mois de mai et qui n'a pas connu d'application, le traitement perçu étant toujours de 12 000 DA, la prime de restauration fixée à 1 200 DA par mois qui n'a pas été versée. Par ailleurs, ils revendiquent de travailler près de leur lieu de résidence, une décision qui a été prise mais pas concrétisée.

«Pis, nombreux parmi nous ont été encore plus éloignés de leur lieu de résidence», peut-on lire dans ledit document. On dénonce aussi des retards enregistrés au niveau de la CNR dans le traitement des dossiers de départ à la retraite mais aussi l'opacité concernant le nombre d'années de service exigé pour le droit à la retraite ainsi que l'ouverture et l'étude des dossiers des gardes communaux qui ont été radiés depuis 2001.

Comme dernière revendication, l'intégration de ceux d'entre eux qui sont titulaires d'un titre universitaire.

Karim O.

BOUIRA

La section syndicale d'Algérie Poste s'insurge

La section syndicale d'Algérie-Poste de la wilaya de Bouira, affiliée à l'UGTA, vient de rendre publique une déclaration dans laquelle elle dénonce le désengagement du directeur général d'Algérie-Poste quant à la régularisation des employés utilisés à temps partiel. En effet, dans cette déclaration signée par le secrétaire général (SG) du conseil local, Douffi Azzedine, et remise à notre bureau, il est fait état d'une situation catastrophique vécue par les catégories des employés réduits à travailler à temps partiel, particulièrement les facteurs et les femmes de ménage. Selon le SG, il y a d'abord le nombre important de facteurs touchés par cette mesure qui pose problème, puisque ces jeunes recrutés, qui aspiraient à une situation sociale autrement meilleure pour améliorer leurs conditions sociales et se marier, se retrouvent du jour au lendemain réduits à une précarité totale avec un salaire mensuel de 12 000 DA.

La même situation est vécue par les femmes de ménage qui sont pour la plupart des responsables de famille. Dans cette déclaration, le SG, qui dénonce une situation où des employés d'Algérie-Poste touchent, en 2012, un salaire inférieur au SNMG, un salaire qui pousse à «la démobilisation et la clochardisation du noble métier de facteur perçu dans l'imaginaire collectif comme l'incarnation emblématique du service public». Celui-ci signifie aux responsables d'Algérie- Poste qu'«il serait plus productif de revendiquer les subventions et les apports bloqués depuis 2003 que de condamner des salariés à la précarité en prétextant les incidences financières insupportables».

Y. Y.

CONSEIL DES MINISTRES ARABES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

«Personne n'empêchera les jeunes Arabes d'avoir accès à internet»

Les travaux de la 16e session du Conseil des ministres arabes des Technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont eu lieu hier à Oran, en présence de 11 ministres et la participation de 17 délégations arabes, ont été suivis d'un point de presse où il était essentiellement question d'afficher les intentions des pays arabes participants, quant au rôle attendu par la création d'un forum arabe de gouvernance de l'internet qui «n'empêchera pas les jeunes Arabes d'avoir accès à internet.

Ce forum n'est pas prévu pour contrôler les réseaux mais pour produire la connaissance et la technologie arabe», dira Mohamed Salem, ministre égyptien des TIC et président du bureau exécutif du Conseil des ministres arabes. L'ordre du jour de cette session s'articulait autour de quatre thèmes dégagés la veille, lors de la 32e réunion du bureau exécutif du Conseil, et portant sur la Poste, les Technologies de l'information et de communication, la normalisation et la radio.

Les ministres arabes ont eu à débattre (à huis clos) de la situation du service postal dans le monde arabe, la coopération entre les pays membres du Conseil ainsi que la coordination arabe dans le développement des TIC.

Les questions techniques liées aux enjeux de promotion du secteur des télécommunications, de développement de ces technologies ainsi que la question de la normalisation, la conformité des méthodes et techniques dans le domaine des télécommunications ont également fait l'objet de discussion entre les membres du conseil. Durant le point de presse animé par M. Khaled Fouda, secrétaire général de la commission permanente des postes et télécommunications, M. Mohamed Salem ministre égyptien des TIC, ainsi que le ministre des Ressources en eau, M. Abdelmalek Sellal, ce dernier abordera la question de la cyber-sécurité, qu'il considère comme étant nécessaire, «ne serait-ce que pour combattre le terrorisme», dit-il.

Et d'ajouter «les mesures sécuritaires pour combattre la cybercriminalité concernent entre autres le traçage de la téléphonie mobile et l'identification des utilisateurs». Pour sa part, le ministre égyptien dira à ce sujet : «Il y a une libre circulation des informations dans le monde arabe, mais les données sensibles concernant la sécurité de l'Etat «seront contrôlées». Pour Abdelmalek Sellal, «les Arabes sont consommateurs de technologie, il faut qu'ils deviennent également producteurs de technologie.» Et d'ajouter «la tenue de cette session consacre le printemps technologique rapide qui propulse le monde arabe vers le progrès dans le sillage de la sérénité et la stabilité».

Amel Bentolba